VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Arrondissement de Nîmes
Service Urbanisme / MO

Décision N° 59 /2025

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATION -
PARCELLE COMMUNALE– BW04 sises Plaine de l'abbaye.

Bail petite parcelle à l'égard de la SCEA LA TUILERIE.

Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020,

Vula délibération du 7 novembre 2019 relative aux modalités de mise à disposition des parcelles sises plaine de l'abbaye,

Vu la demande formulée parMonsieur Didier DOUX représentant de la SCEA TUILERIE demeurant Mas de la Tuilerie 30133 Les Angles d'exploiter de la culture céréalière,

Considérant que la parcelle communale BW04 d'une superficie de 5118 m² située à la Plaine de l'Abbaye est libre de toute occupation et pourrait être mise à disposition de la SCEA TUILERIE.

DÉCIDE

D'autoriser la SCEA LA TUILERIE à occuper la parcelle communale BW04 située à la Plaine de l'Abbaye pour l'exploitation de culture céréalière, à compter du **2 décembre 2024** au 2 décembre 2025 pour un montant de 71.28€ par an,

Une convention d'occupation précaire d'un terrain communal réglant les modalités de cette mise à disposition sera signée avecl'intéressé.

Fait à Villeneuve lez Avignon,
Le 14 mai 2025

Madame Le Maire

Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois suivants sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250514-59-2025-AU
Date de télétransmission : 14/05/2025
Date de réception préfecture : 14/05/2025